



Vente suite a une succession

Par nuageblanc, le 03/02/2015 à 17:25

maitre

je souhaiterais avoir des renseignements suite a la succession de ma mere en esperant que vous puissiez m'apporter des reponses.

nous avons vendu un terrain appartenant a ma maman (diviser en deux avec ses cousins) quelques jours apres le deces de celle ci (la vente était déjà en cours) nous avons donc signé le sous seing mais cependant depuis plus de 6 mois ont passes et le notaire a bloquer la totalite de l'argent de la vente ,l'acquireur lui a eu son terrain . a ce jour je ne comprends pas pourquoi l'argent est bloquer .

EST ce que le notaire ne devrait pas juste mettre une certaine somme au maximum 5000 eu afin d'honorer les créanciers s il y en a ?

vous remerciant de l'aide que vous pourrez m'apporter cordialement .